

<b>160.</b> Arrêté du 4 mai 1898 dispensant le sieur Guilbert de la production de son acte de naissance, de l'acte de décès de son père et du consentement de sa mère à l'effet de contracter mariage. ....	121
<b>161.</b> Arrêté du 6 mai 1898 ouvrant au Directeur de l'Intérieur, au titre du budget local, exercice 1898, un crédit supplémentaire de la somme de 5,000 francs. ....	121
<b>162.</b> Arrêté du 10 mai 1898 convoquant les collèges électoraux des districts de Hitiaa et de Papetoai pour pourvoir aux vacances survenues dans les conseils de ces districts. ....	122
<b>163.</b> Arrêté du 26 mai 1898 autorisant une émission de 110,000 francs de bons de caisse du Trésor. ....	124
<b>164.</b> Arrêté du 26 mai 1898 accordant dispense d'âge au sieur Samuela a Aa à l'effet de contracter mariage. ....	125
<b>165.</b> Arrêté du 31 mai 1898 autorisant le versement, au profit du Service Local, exercice 1898, d'une somme de 856 fr. 04 provenant de salaires acquis par divers détenus. ....	125
<b>166.</b> Arrêté du 31 mai 1898 ouvrant au Directeur de l'Intérieur, au titre du budget colonial, exercice 1898, divers crédits provisoires s'élevant à la somme de 3,625 francs. ....	126
<b>167.</b> Arrêté du 31 mai 1898 ouvrant au Directeur de l'Intérieur, au titre du budget colonial, exercice 1898, un crédit provisoire de la somme de 40,000 francs. ....	127
<b>168.</b> Arrêté du 31 mai 1898 rendant exécutoires les rôles supplémentaires de la taxe sur les chiens et des patentes de la perception des Tuamotu pour le 2 <sup>e</sup> semestre 1897. ....	128
<b>169.</b> Arrêté du 31 mai 1898 rendant exécutoire le rôle principal de l'impôt des routes de la commune de Papeete pour l'année 1898. ....	129
<b>170.</b> Arrêté du 31 mai 1898 rendant exécutoires divers rôles principaux des perceptions des Marquises et des Tuamotu, pour l'année 1898. ....	130
<b>171.</b> Arrêté du 31 mai 1898 relatif à l'exécution des jugements rendus à Rapa et à Tubuai. ....	132
<hr/>	
<b>172 à 180.</b> Nominations, Mutations, etc. ....	133

**N° 133. — CIRCULAIRE MINISTERIELLE. —** *Envoi des projets de budgets locaux.*

*Le Ministre des Colonies à Monsieur le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie.*

(Ministère des Colonies. — 2<sup>e</sup> Direction. — 1<sup>er</sup> bureau.)

Paris, le 8 mars 1898.

**MONSIEUR LE GOUVERNEUR,** — Mon attention a été appelée sur la difficulté que présente parfois, fautes d'indications suffisamment détaillées, l'examen des projets de budgets locaux,